

Délibération n°2022-05-22

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2023

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	14
Votants	84

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc (représenté) ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Saugeras Michel ; Saugeras Jean-Pierre ; Simandoux Nelly (représenté).

À compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à l'adoption du budget primitif pour l'année 2023, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 (hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme suit :

Budget principal

Chapitres/Articles	BP 2022 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2023
20 « Immobilisations incorporelles »	263 076,72 €	65 769,18 €
202 – Frais réalisation des documents d'urbanisme...	123 360,00 €	30 840,00 €
2031 – Frais d'études	54 859,00 €	13 714,75 €
2051 – Concessions et droits similaires	84 857,72 €	21 214,43 €
204 « Subventions d'équipement versées »	792 504,00 €	198 126,00 €
2041513 – GFP de rattachement – projets d'infrastructures intérêt national	18 400,00 €	4 600,00 €
20421 – Privé – Biens mobiliers, matériel et études	774 104,00 €	193 526,00 €
21 « Immobilisations corporelles »	496 026,00 €	124 006,50 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	4 500,00 €	1 125,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	32 510,00 €	8 127,50 €
2182 – Matériel de transport	206 400,00 €	51 600,00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	79 416,00 €	19 854,00 €
2184 - Mobilier	51 200,00 €	12 800,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	122 000,00 €	30 500,00 €
23 « Immobilisations en cours »	814 012,20 €	203 503,05 €
2313 - Constructions	472 428,20 €	118 107,05 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	308 484,00 €	77 121,00 €
2316 - Restauration des collections et oeuvres d'art	13 100,00 €	3 275,00 €
238 – Avances versées	20 000,00 €	5 000,00 €
27 « Autres immobilisations financières »	87 931,00	21 982,75
27638 – Autres établissements publics	87 931,00	21 982,75

Budget Annexe « déchets ménagers et assimilés »

Chapitres/Articles	BP 2022 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2023
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	27 650,00 €	6 912,50 €
2031 - Frais études	20 000,00 €	5 000,00 €
2051 - Concessions, droits similaires	7 650,00 €	1 912,50 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	525 303,68 €	131 325,92 €
2111 – Terrains nus	30 000,00 €	7 500,00 €
21318 – Constructions – autres bâtiments publics	15 000,00 €	3 750,00 €
2158 - Autres installations, matériel, outil techniques	208 303,68 €	52 075,92 €
2182 - Matériel de transport	270 000,00 €	67 500,00 €
2183 - Matériel bureau informatique	2 000,00 €	500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	132 000,36 €	33 000,09 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	2 000,00 €	500,00 €
2315 - Installation, matériel et outillage	130 000,36 €	32 500,09 €

Budget Annexe « SPANC »

Chapitres/Articles	BP 2022 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2023
21 « Immobilisations corporelles »	21 600,00 €	5 400,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	21 600,00 €	5 400,00 €

Budget Annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols »

Chapitres/Articles	BP 2022 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2023
20 « Immobilisations incorporelles »	25 000,00 €	6 250,00 €
2051 – Concessions e droits similaires	25 000,00 €	6 250,00 €

Délibération n°2022-05-22

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation des budgets primitifs 2023, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets primitifs 2022, selon les détails estimatifs présentés ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

